

---

Nous recevons de M. le maire d'Ansignan (Pyrénées-Orientales) la lettre suivante que nous insérons avec le plus grand plaisir :

Le 20 mars, les gendarmes Gras et Arago, de la brigade de Saint-Paul, ont accompli un de ces actes de courage qui ne restent jamais sans récompense.

Sur la route très accidentée de Saint-Paul à Ansignan, le cheval du nommé Gandou s'est emporté, traînant après lui un tombereau.

A cette vue, les gendarmes ci-dessus nommés, n'écoulant que la voix du devoir, ont donné le galop à leurs chevaux et ont atteint l'attelage qui, d'un moment à l'autre, allait rouler dans la rivière.

Tous deux, à qui mieux mieux, essayaient en vain de ralentir la course de l'attelage, quand la roue du véhicule a tellement frotté contre la jambe du gendarme Gras, que celui-ci est tombé sur le bord d'un précipice haut d'environ six mètres et entre son cheval et le tombereau. La roue de ce dernier est passée à moins de dix centimètres de la tête du malheureux gendarme. Il en est quitte pour des contusions qui seront peut-être sans gravité.

Le gendarme Arago est parvenu, mais non sans beaucoup de peine et sans mille dangers, à arrêter le cheval de son collègue et l'attelage.

J'offre mes félicitations à ces deux courageux gendarmes, avec le ferme espoir que leurs chefs voudront leur apprendre que la récompense suit de près le mérite.

*Le maire d'Ansignan,*  
GELLY.

---

6<sup>e</sup> Année. — N<sup>o</sup> 239.

29 Mars 1885.

# LE MONITEUR DE LA GENDARMERIE

JOURNAL NON POLITIQUE

Créé spécialement pour la défense des intérêts de l'arme

PARAISANT LE DIMANCHE

## ABONNEMENTS

Les abonnements sont pris pour un an et commencent le premier jour de chaque trimestre; ils coûtent :  
France, Corse et Algérie. 6fr. 50  
Colonies et Etranger... 8fr.  
Le numéro 10 centimes.

ON S'ABONNE SANS FRAIS  
à tous les bureaux de poste.

Pour les changements d'adresses  
envoyer une bande du journal et  
60 c. en timbres-poste.

## ADMINISTRATION & REDACTION

Place Saint-André-des-Arts, 11

PARIS

Henri CHARLES-LAVAUZELLE  
PROPRIÉTAIRE-GÉRANT.

Il est répondu sommairement, à la  
petite Correspondance, à toutes les  
demandes de renseignements si  
gnées et accompagnées d'une bande  
du Journal.

## LES RECLAMES & ANNONCES

SONT REÇUES, 11, PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS  
AU BUREAU DU JOURNAL

## LES AVIS

des Conseils d'administration, per-  
mutations, offres et demandes,  
coûtent 2 francs l'insertion

Les communications et manuscrits  
sont dérivés.